



Bureau d'information
et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

LE MONT
sur Lausanne

Communiqué de presse

Gens du voyage suisses

Une place d'accueil verra le jour au Mont-sur-Lausanne

La Municipalité du Mont-sur-Lausanne a délivré au Canton le permis de construire pour une aire de passage destinée aux Yéniches. Cette autorisation, fruit de la collaboration entre les autorités communales et cantonales, permet ainsi au Canton d'aménager un emplacement affecté à cette minorité nationale reconnue. Elle pourra dès lors bénéficier d'une place d'accueil officielle et permanente pour des courts séjours, de mars à octobre, dans le canton de Vaud.

A la suite d'un arrêt du Tribunal fédéral (TF) publié le 10 mai 2021, validant le Plan d'affectation cantonal (PAC) « gens du voyage indigènes », le Canton a déposé le 7 juin 2021 une demande de permis de construire pour une aire de passage destinée au Yéniches sur le territoire de la commune du Mont-sur-Lausanne.

Dès lors, la Municipalité du Mont-sur-Lausanne, en collaboration avec le Canton, a pu proposer une intégration qualitative des aménagements projetés sur son territoire, notamment sous l'angle du développement durable, de la perméabilité des sols, de la mobilité douce et de l'accessibilité au site. A la suite de ces démarches, la Commune a autorisé la construction de la place d'accueil. Le site, une fois aménagé, pourra accueillir une quinzaine de caravanes lors de courts séjours variant entre deux semaines et un mois pour une période allant de mars à octobre. Les travaux débuteront en mars 2023 et la mise à disposition est prévue en septembre 2023.

L'aire, dont les coûts sont de 640'000 francs, sera financée par l'Etat de Vaud avec une subvention de l'Office fédéral de la culture (OFC) à hauteur de 150'000.- francs.

Ce terrain permet de combler en partie l'absence de places de passage accessibles aux gens du voyage suisses sur le territoire vaudois. En outre, la Commune du Mont-sur-Lausanne souhaite pouvoir faire usage de cette aire en faveur de sa population, pendant les mois non occupés par les Yéniches. Une convention avec le Canton établira la nature et les conditions d'utilisation.

Ce projet fait suite aux nombreuses actions entreprises pour coordonner la recherche d'un terrain. Avec l'aménagement de cette place, le Canton réaffirme sa volonté de prendre en considération le mode de vie des concitoyens faisant partie des minorités suisses tout en favorisant le dialogue avec l'ensemble des parties concernées par ces projets. Pour rappel, une séance d'information destinée à la population de la commune du Mont-sur-Lausanne avait été organisée en novembre 2018 en présence de l'ancien Syndic et de l'ancienne Conseillère d'Etat, Béatrice Métraux.



Bureau d'information
et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

LE MONT
sur Lausanne

Communiqué de presse

Enfin, le Conseil d'Etat s'engage activement pour le développement de nouvelles places de passage ou de stationnement en encourageant les communes à mettre à disposition des gens du voyage suisses des aires adaptées à leur séjour. Dans cet objectif, le Canton a créé une [boîte à outil disponible sur le site de l'Etat de Vaud](#) regroupant tous les documents et les informations utiles.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 13 décembre 2022

Renseignements :

DJES, Vassilis Venizelos, Conseiller d'Etat, 021 316 40 27 ;

Laurence Muller Achtari, Syndique du Mont-sur-Lausanne, 079 821 31 90 ;

Etienne Roy, Préfet du Jura-Nord Vaudois, 079 316 66 02 ;

François Silva, Direction générale des immeubles et du patrimoine, chef de projet, (pour des questions relatives aux travaux) 021 316 73 26